

RÈGLEMENT NUMÉRO 467-2022

DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 612 305 \$ AFIN DE FINANCER LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2019-2023

CONSIDÉRANT que ce règlement est adopté conformément au deuxième alinéa de l'article 1061.1 du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT la confirmation de la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, datée du 25 février 2022, afin de permettre la réalisation des projets concernant la recherche en eau potable, la construction d'un nouveau puits (infrastructures municipales en eau potable), la mise à niveau d'installations d'eaux usées (infrastructures municipales en eaux usées), le remplacement de conduites d'aqueduc et d'égout (voirie locale) et autres types d'infrastructures suivant, entre autres, le plan d'interventions réalisé à cette fin;

CONSIDÉRANT que la subvention est versée sur une période de 20 ans;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'emprunter la somme de 612 305 \$, incluant les frais de financement (programmation en **Annexe A**);

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné par Paul Langevin lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 21 mars 2022 par la résolution numéro 2022-03-084, et que le projet y a été dûment déposé;

À CES CAUSES, le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès décrète, par le présent règlement, ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 NATURE ET MONTANT DE LA DÉPENSE

Afin de financer en entier les sommes prévues à la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans le cadre du programme de la *Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023*, le conseil est autorisé à dépenser la somme de 612 305 \$ et autorisé à emprunter jusqu'à concurrence de 612 305 \$, incluant les frais de financement, pour une période de 20 ans.

ARTICLE 3 APPROPRIATION DE LA SUBVENTION

La municipalité pourvoira, durant le terme de l'emprunt, aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, en appropriant chaque année la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ARTICLE 4 IMPOSITION

Pour pourvoir au solde des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé par le présent règlement et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Fait et adopté à Saint-Étienne-des-Grès, ce 4^e jour du mois d'avril deux mil vingt-deux.

(S) NANCY MIGNAULT
Mairesse

(S) NATHALIE VALLÉE
Directrice générale et
Greffière trésorière

Avis de motion et dépôt du projet de règlement :	21 mars 2022
Résolution :	2022-03-084
Adoption du règlement :	4 avril 2022
Résolution :	2022-04-093
Transmission au MAMH :	5 avril 2022
Approbation du MAMH :	*** ** 2022
Avis de promulgation :	*** ** 2022
Entrée en vigueur :	*** ** 2022

ANNEXE A Programmation



Affaires municipales et Habitation Québec

Municipalité (code géographique) : Saint-Étienne-des-Grès (51090) taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ-2019)
 Programme : TECQ 2019-2023 Volet Programmation de travaux
 N° de dossier : 1151090
 N° de version : 1
 État du dossier : Approuvé Date de transmission : 2022-02-14

Bilan

Calcul du total des investissements à réaliser dans le cadre du programme TECQ 2019-2023

Population selon le décret de la population pour l'année 2019	4 635
Seuil minimal d'immobilisation à maintenir pour la durée du programme	1 158 750 \$
Contribution gouvernementale (montant visée par la programmation de travaux)	2 235 506 \$
Total des investissements à réaliser	3 394 256 \$

Investissements prioritaires

Priorité 1 – Installation, mise aux normes et mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	0 \$	0 \$
2021-2022	0 \$	62 479 \$	62 479 \$
2022-2023	452 500 \$	0 \$	452 500 \$
2023-2024	146 827 \$	0 \$	146 827 \$
Total	599 327 \$	62 479 \$	661 806 \$

Priorité 2 – Études visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	0 \$	0 \$
2021-2022	0 \$	0 \$	0 \$
2022-2023	0 \$	0 \$	0 \$
2023-2024	0 \$	0 \$	0 \$
Total	0 \$	0 \$	0 \$

Priorité 3 – Renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	0 \$	0 \$
2021-2022	0 \$	0 \$	0 \$
2022-2023	397 100 \$	0 \$	397 100 \$
2023-2024	1 176 600 \$	0 \$	1 176 600 \$
Total	1 573 700 \$	0 \$	1 573 700 \$

Priorité 4 – Matières résiduelles, amélioration énergétique et infrastructures municipales

Sommaire des coûts des travaux du MAMH

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	0 \$	0 \$
2021-2022	0 \$	0 \$	0 \$
2022-2023	0 \$	0 \$	0 \$
2023-2024	0 \$	0 \$	0 \$
Total	0 \$	0 \$	0 \$

Sommaire des coûts des travaux du MTQ

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	0 \$	0 \$
2021-2022	0 \$	0 \$	0 \$
2022-2023	0 \$	0 \$	0 \$
2023-2024	0 \$	0 \$	0 \$
Total	0 \$	0 \$	0 \$

Coût total des travaux – Priorités 1 à 4

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	0 \$	0 \$
2021-2022	0 \$	62 479 \$	62 479 \$
2022-2023	849 600 \$	0 \$	849 600 \$
2023-2024	1 323 427 \$	0 \$	1 323 427 \$
Total	2 173 027 \$	62 479 \$	2 235 506 \$

Bilan des investissements prioritaires

Investissements prioritaires prévus et réalisés	2 235 506 \$
Montant de la contribution gouvernementale	2 235 506 \$
Surplus/Déficits	0 \$

Priorité 1 – Installation, mise aux normes et mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux

N°	Titre	Localisation	Coûts des travaux					Total	Commentaire
			2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024		
	Recherches en eau potable, honoraires professionnels et forages exploratoires en vue de la construction d'un nouveau puits	Station des Pins	0 \$	0 \$	62 479 \$	300 000 \$	0 \$	362 479 \$	
	Raccordement au réseau d'eau potable - Résidences existantes sur le rang des Grès	Rang des Grès	0 \$	0 \$	0 \$	152 500 \$	0 \$	152 500 \$	
	Mise à niveau installation eaux usées	Station rue Principale	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	146 827 \$	146 827 \$	
Sous-totaux par type									
	Approvisionnement en eau potable		0 \$	0 \$	62 479 \$	300 000 \$	0 \$	362 479 \$	
	Distribution de l'eau potable		0 \$	0 \$	0 \$	152 500 \$	0 \$	152 500 \$	
	Expertise technique en eaux usées		0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	146 827 \$	146 827 \$	
	Total		0 \$	0 \$	62 479 \$	452 500 \$	146 827 \$	661 806 \$	

Priorité 2 – Études visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales

Il n'y a pas de projet pour la priorité 2

Priorité 3 – Renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout

N°	Titre	Localisation	Type infrastructure	Long. (m)	Nb de conduite	Coûts des travaux					Total	Commentaire
						2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024		
1038	Remplacement conduite d'aqueduc - chemin des Dalles (Principale - Louis-Denis)	chemin des Dalles	Distribution	190	1	0 \$	0 \$	0 \$	214 700 \$	0 \$	214 700 \$	
1033	Remplacement vent collectif d'égout - chemin des Dalles (Principale - Louis-Denis)	chemin des Dalles	Distribution	190	1	0 \$	0 \$	0 \$	182 400 \$	0 \$	182 400 \$	
1063	Remplacement conduite aqueduc - rue Principale (Couvent-St-Joseph)	rue Principale	Distribution	80	1	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	90 400 \$	90 400 \$	
1004	Remplacement conduite d'aqueduc - rue Principale (St-Joseph-Paquette)	rue Principale	Distribution	150	1	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	169 500 \$	169 500 \$	

N°	Titre	Localisation	Type infrastructure	Long. (m)	Nb de conduite	Coûts des travaux					Total	Commentaire
						2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024		
1066	Remplacement ent conduite d'aqueduc - rue Principale (Paquette- Lot 2 545 821)	rue Principale	Distribution	170	1	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	192 100 \$	192 100 \$	
1070	Remplacement ent conduite aqueduc - rue Principale (Lot 2 545 260-des Pins)	rue Principale	Distribution	140	1	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	158 200 \$	158 200 \$	
1063	Remplacement ent conduite d'égout - rue Principale (Couvert-St- Joseph)	rue Principale	Collecte	80	1	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	76 800 \$	76 800 \$	
1064	Remplacement ent conduite d'égout - rue Principale (St-Joseph- Paquette)	rue Principale	Collecte	150	1	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	144 000 \$	144 000 \$	

N°	Titre	Localisation	Type infrastructure	Long. (m)	Nb de conduite	Coûts des travaux					Total	Commentaire	
						2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024			
1068	remplacement ent conduite d'égout - rue Principale (Lot 2 546 237-Lot 2 545 251)	rue Principale	Collecte	110	1	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	105 600 \$	105 600 \$		
1069	Remplacement ent conduite d'égout - rue Principale (Lot 2 545 251-Lot 2 545 260)	rue Principale	Collecte	110	1	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	105 600 \$	105 600 \$		
1070	Remplacement ent conduite d'égout - rue Principale (Lot 2 545 260-des Pins)	rue Principale	Collecte	140	1	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	134 400 \$	134 400 \$		
Sous-totaux par type													
Collecte						590	5	0 \$	0 \$	0 \$	566 400 \$	566 400 \$	
Distribution						920	6	0 \$	0 \$	397 100 \$	610 200 \$	1 007 300 \$	
Lorsque l'astérisque (*) est présent dans la colonne « titre », le travail utilise alors l'enveloppe de 20%						Total		0 \$	0 \$	0 \$	897 100 \$	1 176 600 \$	1 573 700 \$

Priorité 4 – Matières résiduelles, amélioration énergétique et infrastructures municipales (MAMH)

Il n'y a pas de projet pour la priorité 4 - MAMH

Priorité 4 – Voirie locale (MTQ)

Il n'y a pas de projet pour la priorité 4 - MTQ